

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 07/05/2024 S²LO

ID 069-218900969-20240503-DEL_24_047-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 26 avril 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

ANNÉE 2024 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

L'Amicale du personnel de la Ville de Grigny est une association créée en 2024 qui succède au Comité des œuvres sociales (COS).

Afin de pouvoir mettre en place son programme d'animation 2024, dont un temps estival convivial et la fête de Noël, l'association a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Grigny ;

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'année 2024, au chapitre 65, nature 65748.

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

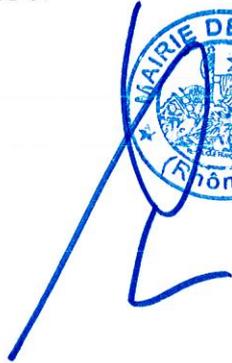
Publié le 07/05/2024

ID : 069-216900969-20240503-DEL_24_047-DE

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamel MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 mai 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

